

14 ^e législature		
Question n° : 73498	de M. Pascal Popelin (Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > voirie	Tête d'analyse > autoroutes	Analyse > abords. entretien
Question publiée au JO le : 03/02/2015 page : 688		

Texte de la question

M. Pascal Popelin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'absence totale d'entretien et l'état de saleté avancé aux abords et le long de certains axes autoroutiers de notre pays. Voies d'accès et accotements sont en effet par endroit transformés en véritables décharges sauvages à ciel ouvert où s'amoncellent débris de toute nature, encombrants et même déchets toxiques. Cette situation, déplorée sur l'ensemble du territoire national, est particulièrement critique en Seine-Saint-Denis. Elle est naturellement le fait de comportements inciviques et absolument inacceptables commis par des individus peu scrupuleux, faiblement attentifs à la préservation de notre environnement et à la propreté de notre espace public. Mais elle compte aussi parmi les nombreuses conséquences de la révision générale des politiques publiques - érigée en méthode de gouvernance durant les deux précédents quinquennats - qui a très largement contribué à démanteler, en le vidant de ses moyens d'intervention, le service de l'État chargé de veiller à l'entretien de ces axes. Ces dégradations, en plus de représenter une nuisance pour les riverains et un danger pour les automobilistes, donnent une image désolante et tout droit sortie d'un autre temps de notre pays et des territoires traversés par ces voies. Dans le département de la Seine-Saint-Denis, les axes les plus concernés par ces dépôts de déchets, à savoir l'A1 et l'A3, desservent notamment les plateformes aéroportuaires de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget et sont donc empruntés chaque année par des millions de voyageurs, stupéfaits par cet état de saleté, qui garderont à l'esprit cette idée de la France. En date du 30 octobre 2012, il avait déjà souhaité appeler l'attention du ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, au moyen d'une question écrite, sur le manque d'entretien des abords des grandes voies qui demeurent de la responsabilité de l'État. Si la réponse alors émise confirmait l'attachement du Gouvernement à une amélioration rapide de l'état des infrastructures concernées, peu d'évolutions ont pu être constatées depuis. Il veut donc une nouvelle fois insister sur la nécessité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un minimum d'entretien aux abords de ces voies, en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis, dont la réputation n'a nullement besoin d'être davantage écornée et qui accueillera en 2015, le 21^e conférence des Parties de la Convention cadre des Nations-unies sur les changements climatiques - la « COP21 - au sein de laquelle convergera l'ensemble des enjeux et des préoccupations qui se posent au monde d'aujourd'hui en matière de développement durable. Au regard de ces éléments, il souhaiterait avoir connaissance des mesures concrètes qui pourraient être envisagées pour remédier rapidement et durablement à cette problématique.